

M. SPENCER: Admettez-vous que l'on pourrait faire des améliorations?

Sir GEORGE PERLEY: Comment l'amélioreriez-vous?

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas retarder ces délibérations, mais pour certains motifs nous serons obligés d'ajourner à une heure. Je me demandais si nous pourrions finir d'entendre M. Phillips afin de lui permettre de se retirer pour aujourd'hui.

*M. Ladner:*

Q. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'établir quelque système d'assurance, de protéger les dépôts au compte d'épargne au moyen d'une garantie, de manière à ce que les individus qui voudraient être absolument certains que leur capital serait dans la banque quand ils s'y rendraient pour le retirer, et qui ne se préoccupent pas outre mesure du montant d'intérêt qu'ils reçoivent, pourraient sous le régime de ce système d'assurance ou de garantie, être absolument protégés quant à ce genre de dépôt?—R. Ce système fut mis à l'essai aux Etats-Unis, et le résultat n'a pas laissé de doutes. Toutes les banques qui avaient reçu ces dépôts ne s'en souciaient pas le moins du monde. Elles ont pris tout ce qu'elles ont pu et dans l'espace de trois ou quatre ans les compagnies d'assurance ont fait faillite. Les particuliers n'ont rien touché. Ce résultat est du domaine de l'histoire.

Q. Je connais les banques ainsi que les circonstances auxquelles vous faites allusion. A vrai dire, je suis un admirateur du système bancaire canadien. Je crois que c'est un système merveilleux et que nous ne pouvons y apporter beaucoup de changements, sauf quelques peut-être. J'estime qu'il s'agit simplement d'établir la solidité de votre assurance?—R. Vous pouvez assurer vos dépôts maintenant si vous le voulez.

L'hon. M. STEVENS: Nous avons les banques d'épargne du gouvernement à l'heure actuelle, et nous savons que le pays s'en porte garant. Qu'ils aillent au premier bureau de poste qu'ils peuvent atteindre et qu'ils y déposent leur argent.

M. LADNER: Il se peut qu'il ne s'en trouve pas dans certaines parties du pays.

L'hon. M. STEVENS: Elles sont établies dans toutes les parties du Dominion.

L'hon. M. ROBB: Quel est ce témoin?

M. LADNER: Je suis à poser quelques questions, si M. Stevens veut bien me permettre.

*M. Ladner:*

Q. Au point de vue d'un banquier, je demande s'il en découlerait quelque avantage si vous aviez un système de comptes protégés, soit par l'assurance ou par un actif garanti qui assurerait une sécurité?—R. Au point de vue d'un banquier, la chose est absolument impraticable.

*M. Woodsworth:*

Q. J'ai ici une lettre d'un membre d'un Board of Trade des Provinces Maritimes, qui dit qu'il y a des endroits où ils ressentent les conséquences d'un manque de crédit. Je ne doute pas qu'il serait possible de produire des lettres de l'Ouest rédigées dans le même sens. Affirmeriez-vous que des plaintes de ce genre ne sont pas bien fondées?—R. Elles ne sont pas bien fondées quand ils peuvent fournir les garanties voulues, monsieur Woodsworth. Si vous suggérez que les banques sont d'une prudence excessive quand il s'agit de risquer leurs fonds...

Q. Parce que les banques sont groupées ou ont établi leurs quartiers généraux dans des villes comme Montréal et Toronto, est-il plus facile d'obtenir du crédit dans les provinces centrales, que dans l'Est ou dans l'Ouest?—R. On ne refuse pas un prêt légitime, convenablement garanti, d'un bout à l'autre du Canada; c'est du moins mon expérience de banquier.